



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 12 octobre 2021 à Cossonay, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- accepté le préavis N°02/2021 relatif au budget 2022 de l'ASICOVV

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 12 octobre 2021 à Cossonay, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- accepté le préavis N°03/2021 Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du Codir de l'ASICOVV pour la durée de la législature 2021-2026

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

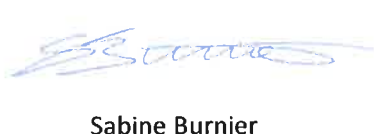
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 12 octobre 2021 à Cossonay, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- accepté le préavis N°04/2021 Rémunération des membres du Codir de l'ASICOVV pour la durée de la législature 2021-2026

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

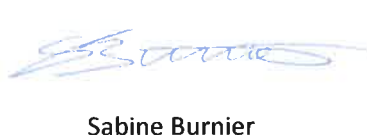
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Décision du Conseil intercommunal de l'ASICOVV

Conformément à l'art. 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ASICOVV publie la décision soumise à référendum, dans les 14 jours, qui suit son adoption.

Dans sa séance du 12 octobre 2021 à Cossonay, le Conseil intercommunal de l'ASICOVV a :

- adopté un amendement au préavis N°05/2021 en fixant le prix de l'heure à CHF 40.00 pour les membres-délégués et pour les membres des commissions
- accepté le préavis N°05/2021 Fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal de l'ASICOVV, du bureau et des commissions, tel qu'amendé

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

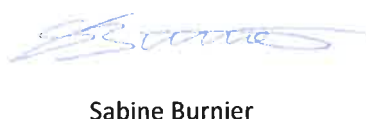
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier